

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

**Extrait**  
**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt et un, le 8 décembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres                      **PRESENTS :**                      Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,  
Caroline DRIOL, Hélène BOUSSANT, Nicolle  
ANGELIER, Cathy PELOSO, Amandine  
DELATOUCHE

Afférents au CCAS : 10  
En exercice : 10

Présents :                      7                      **ABSENTS :**                      Coralie BOURDELAIN Présidente, Geneviève  
COURSIMAULT, Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 8                      **PROCURATIONS :**                      Geneviève COURSIMAULT à Sandrine GAYET

Date de la convocation  
30 novembre 2021

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°1**

**OBJET : Ajustement Subvention AFR**

**Subventions inscrites au BP CCAS 2021 article 6574**

Madame la Vice-Présidente, rappelle qu'une subvention de 4 200 € a été inscrite au BP CCAS 2021 pour l'aide au QF de la cantine (aide à reverser au budget communal) et que celle-ci a été réalisée à hauteur de 2 146.90 € et qu'il n'y aura pas d'autre versement du fait du changement de politique tarifaire de la cantine. Par conséquent, les crédits restants sont disponibles pour un montant 2 053.10 €.

Une subvention de 1 200 € a été également inscrite au BP CCAS 2021 pour l'AFR (Association Familiale et Rurale) pour l'aide au QF pour les activités proposées aux enfants mais les crédits sont insuffisants pour pouvoir payer la dernière facture.

La première facture d'aide au QF de l'association est de 1 072.00 € et la dernière facture de 864.00 € soit un total de 1 936.00 €, il va donc manquer 736 euros.

Mme la Vice-présidente propose d'attribuer une partie des crédits restants de l'aide au QF cantine au profit de l'AFR pour la somme de 736 €.

La dernière facture pourra ainsi être payée en totalité à l'AFR avant la fin de l'année 2021.

**Adoptée à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 8 décembre 2021

Sandrine GAYET  
Vice-présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gayet', written over a white background.